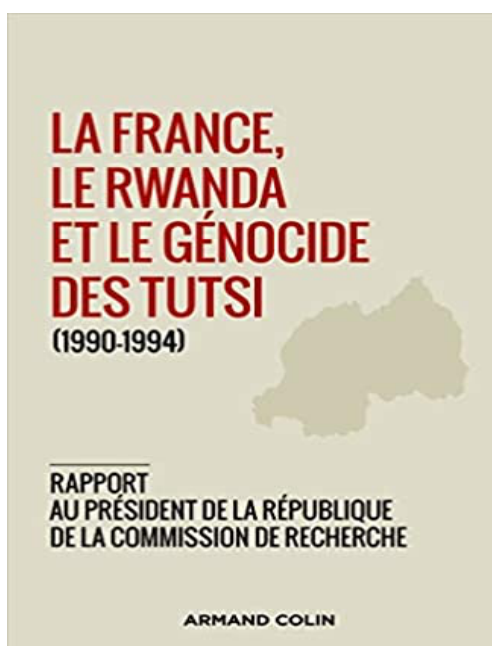


ENTRETIEN AVEC VINCENT DUCLERT SUR LE RAPPORT DE RECHERCHE REMIS AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE *LA FRANCE, LE RWANDA ET LE GÉNOCIDE DES TUTSI*

Octobre 2021



Vincent Duclert, historien, ancien directeur du Centre Raymond Aron (CESPRA, EHESS-CNRS) dont il est membre titulaire, enseigne pour la Formation commune de Sciences Po, depuis 2016, un cours d'histoire globale des génocides et des processus génocidaires. Le 26 mars 2021, la Commission de recherche qu'il a présidée sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi a remis son rapport au président de la République qui l'avait commandé deux ans auparavant¹. Entretien.

¹ Disponible en accès libre sur vie-publique.fr <https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994> ; *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994). Rapport au président de la République de la Commission de recherche*, Paris, Armand Colin, 2021.

Liste des questions formant l'entretien :

1. VOUS AVEZ ÉTÉ NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RECHERCHE SUR LES ARCHIVES FRANÇAISES RELATIVES AU RWANDA ET AU GÉNOCIDE DES TUTSI, ET AVEZ REMIS EN MAINS PROPRES VOTRE RAPPORT FINAL AU PRÉSIDENT MACRON. POURQUOI PENSEZ-VOUS AVOIR ÉTÉ CHOISI POUR CE RÔLE SI IMPORTANT ?	2
2- LA COMMISSION DE RECHERCHE AFFIRME SON INDÉPENDANCE. POURTANT ELLE A ÉTÉ NOMMÉE PAR UN POUVOIR POLITIQUE. N'Y AVAIT-IL PAS UNE CONTRADICTION À MEME D'AFFAIBLIR SA MISSION VOIRE D'ALIMENTER DES SOUPÇONS SUR SA LÉGITIMITÉ ?	7
3- QUELS ÉTAIENT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CETTE MISSION ?	9
3 - QUELLES ONT ÉTÉ SES ÉTAPES ? SES MÉTHODES ? À QUEL TYPE D'ARCHIVES AVEZ-VOUS EU ACCÈS ? AVEZ-VOUS PU INTERROGER DES ACTEURS ?	13
4 - AVEZ-VOUS RENCONTRE DES DIFFICULTÉS ? AVEZ-VOUS LE SENTIMENT D'AVOIR ACCÈS À TOUTES LES INFORMATIONS QUE VOUS RECHERCHIEZ ?	14
5 - POURRIEZ-VOUS NOUS RÉSUMER CES RESPONSABILITÉS ?	18
6- DANS VOS CONCLUSIONS, VOUS POINTEZ DU DOIGT DE « LOURDES ET ACCABLANTE RESPONSABILITÉS DE LA FRANCE DANS LA CRISE RWANDAISE », MAIS VOUS ÉCARTEZ AUSSI LA THÈSE D'UNE « COMPLICITÉ DANS LE GÉNOCIDE DES TUTSI ». POURQUOI CE DISTINGUO ?	22
7- COMMENT SE POSITIONNER DANS UN DOSSIER AUSSI TRAGIQUE, CLIVANT ET SENSIBLE ?	23
8 - LA RÉCEPTION DE VOTRE RAPPORT A ÉTÉ POSITIVE DE PART ET D'AUTRE : QU'APPORTE-T-IL À CHAQUE PAYS ET DANS LEURS RELATIONS ? À VOTRE AVIS, QU'EST-CE QUE CE RAPPORT POURRA APPORTER POUR LES FUTURES RELATIONS FRANCO-RWANDAISES ?	24
9 - SELON VOUS, QUELLES LEÇONS TIRER DE CETTE TRAGÉDIE ET DE SES SUITES ?	26
10 - À SCIENCES PO, VOUS ENSEIGNEZ L'HISTOIRE GLOBALE DES GÉNOCIDES. EST-CE QUE CE TRAVAIL A EU UNE INFLUENCE SUR VOS COURS, AVEZ-VOUS ÉCHANGÉ AVEC VOS ÉTUDIANTS À CE SUJET ?	27
ANNEXES	29
1. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECHERCHE SUR LES ARCHIVES FRANÇAISES RELATIVES AU RWANDA ET AU GÉNOCIDE DES TUTSI	29
2. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RECHERCHE	30

1. Vous avez été nommé président de la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, et avez remis en mains propres votre rapport final au Président Macron. Pourquoi pensez-vous avoir été choisi pour ce rôle si important ?

Les raisons qui m'ont amené à présider cette Commission de recherche, il faudrait les demander à Emmanuel Macron. Mais je crois que l'on peut restituer le cheminement de la décision du président de la République. Je retiendrai trois volets. Emmanuel Macron a fait le constat à son arrivée à l'Élysée d'une impossibilité d'avancer sur le dossier du Rwanda et la question des responsabilités de la France dans le génocide des Tutsi, tant restait incandescent le débat public sur un des sujets les plus graves de l'après-Seconde Guerre mondiale, tant les mémoires étaient déchirées, tant aussi les relations de la France avec le Rwanda demeuraient, plus de deux décennies après la fin du génocide, marquées par de très vives tensions. La seule manière d'échapper à ce temps de l'affrontement était de passer à une autre temporalité, celle de la recherche, de l'acquisition de nouvelles connaissances et de permettre ainsi, par

la méthode scientifique et la transparence documentaire qu'elle exige, de favoriser un progrès dans ces relations publiques aussi bien que diplomatiques. En d'autres termes, espérer fonder par un effort de savoir la reconnaissance d'une vérité commune, préalable à l'apaisement des mémoires et au rapprochement des deux pays. Ce pari était audacieux. On peut estimer aujourd'hui qu'il était judicieux. Avec la remise du rapport de la Commission de recherche le 26 mars dernier puis la visite historique d'Emmanuel Macron à Kigali le 27 mai suivant, l'apaisement et le rapprochement se sont accomplis, au niveau des sociétés et des États. Les relations de l'Europe et de l'Afrique peuvent en sortir transformées. C'est un grand pas en avant, un acte de paix et de connaissance, dont il ne fallait pas désespérer même s'il intervient plus trente ans après les premiers événements².

Le choix de créer une Commission d'historiens et de chercheurs découlait de ce pari sur la connaissance, leur action apportant de solides garanties à sa production. C'est ce que je défends auprès des étudiants de la Formation commune à qui j'ai l'honneur d'enseigner depuis 2016. L'idée de réunir une équipe pour lui confier cette recherche sur la France, le Rwanda et le génocide des Tutsi s'est donc imposée, et elle s'est associée à la nécessité d'ouvrir à cette Commission toutes les archives d'État relatives au sujet. Il y a une raison principale à ce choix : de vives polémiques entouraient l'accès à ces fonds publics légalement non communicables, elles engendraient une véritable « question des archives » sur le Rwanda. Il fallait agir pour percer l'abcès empêchant toute compréhension de ce passé.

Pour les historiens, l'accès aux archives demeure essentiel afin de réaliser leurs recherches, surtout dans les domaines d'État et du politique où il ne s'agit pas seulement d'interroger des représentations mais aussi de documenter des opérations, des décisions. L'incommunicabilité, bien que légale, empêchait de progresser dans la connaissance de ces sujets, et les demandes de dérogations individuelles, sur lesquelles escomptent les chercheurs, se heurtaient à différents obstacles. D'où la logique retenue, autorisant une commission scientifique à accéder à l'ensemble des archives administratives et politiques pour produire un travail inédit de recherche et résoudre ce blocage des archives en rendant public tous les documents exploités par les chercheurs.

L'initiative de la composition de l'équipe revint au président nommé à la tête de cette Commission. Je l'assume totalement. Puisqu'il s'agissait d'étudier, en se fondant prioritairement sur la documentation de première main que forment les archives, le rôle et l'engagement, en contexte pré-génocidaire et génocidaire, d'un État avec sa double composante politique et administrative, il apparaissait

² Octobre 1990, avec l'intervention militaire de la France au Rwanda suite à une offensive du Front patriotique rwandais (FPR).

légitime de faire appel à des historiens et chercheurs tous habitués à travailler dans les archives, spécialistes du droit et de l'État (avec ses volets politiques, diplomatiques, militaires, etc.), des archives et de la documentation, des génocides et des crimes de masse enfin. Les membres de la Commission qui ont travaillé jusqu'au bout sur ces fonds ont défini un vaste champ de compétences et constitué une intelligence collective au service de la recherche.

Au sein de la Commission ont agi décisivement des professeurs de l'enseignement secondaire, affectés par le ministère de la rue de Grenelle à ses travaux. Nous sommes tous redevables de notre expérience passée ou présente d'enseignant du secondaire où travaillent de nombreux docteurs de l'université. En ce mois de commémoration de l'assassinat de Samuel Paty, n'oublions pas ce que la recherche scientifique doit à ces professeurs de l'enseignement secondaire³. Lui-même, jeune étudiant à Lyon, avait engagé des travaux sur la symbolique de la couleur noir dans la société contemporaine⁴.

Disposer d'une équipe comme celle de la Commission de recherche qui a conçu, signé et remis le Rapport a été décisif. Je tiens à rendre hommage au travail de ses membres, à leur ténacité dans la tourmente et à leur capacité à faire reconnaître de très solides faits de vérité sur l'engagement de la France au Rwanda et la faillite des réponses internationales à un génocide « qu'on aurait pu stopper » comme l'a reconnu l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 2000⁵, à un « génocide prévisible » comme l'écrit le rapport du cabinet d'avocats américains Muse remis au gouvernement rwandais, à sa demande, le 19 avril 2021⁶. Ce dernier a succédé à notre propre rapport, trois semaines après qu'il ait été rendu public. Le rapport Muse a intégré dans son contenu nombre des constats scientifiques que nous avons réalisés, tandis que des archives référencées dans son appareil critique sont venues compléter nos propres sources. D'évidentes coopérations en matière archivistiques sont attendues entre les chercheurs des deux pays. Et elles se feront avec l'approfondissement des relations universitaires qu'engage la réception des travaux de notre Commission. Lorsque les chercheurs s'entourent d'une compréhension historique des archives, développent une compétence archivistique, les avancées scientifiques sont fortes.

³ Sur ces domaines, nous nous permettons de renvoyer à deux articles : « Profs d'histoire et historiens », *La Vie des idées*, 3 septembre 2013, <http://www.laviedesidees.fr/Profs-d-histoire-et-historiens.html> et « Penser à Samuel Paty », *Historiens & Géographes*, dossier sous la direction de Marc Charbonnier, « A Samuel Paty. Enseigner, plus que jamais », n°452, novembre 2020, p. 19-21.

⁴ Samuel Paty, *Le Noir, société et symbolique, 1815-1995: Mémoire de recherche d'un apprenti historien*, Lyon, PUL, 2021. Sciences Po consacre, à l'initiative de l'inspecteur général Benoît Falaize et du Centre d'histoire, un après-midi de réflexion et d'hommage au jeune professeur assassiné par l'extrémisme islamique, le 20 octobre 2021.

⁵ OUA, *Rwanda, le génocide qu'on aurait pu stopper. Rapport des experts sur le génocide au Rwanda*, Addis-Abeba, 7 juillet 2000 (version anglaise de référence : *The Preventable Genocide*, Addis-Abeba, mai 2000).

⁶ <https://www.gov.rw/musereport>

J'ai bien conscience pour finir cette présentation que des spécialistes des pays des Grands Lacs et du génocide des Tutsi auraient souhaité participer à cette mission de recherche. Qu'elles ou ils n'aient pas été choisis a provoqué de l'incompréhension, de la tension même, plaçant à plusieurs reprises la Commission dans des situations d'isolement profond, l'associant à des intentions suspectes qu'au même moment ses méthodes de travail démentaient. Cela ne nous a pas détourné de notre tâche. C'était probablement le prix à payer pour réaliser une mission indépendante et une recherche centrée sur son objet.

Ces années de tension autour de la Commission sont maintenant révolues. Les désaccords sont derrière nous. Le Rapport a permis d'approfondir la connaissance du génocide des Tutsi et du processus génocidaire qu'il constitue, rejoignant ainsi les recherches d'une petite mais très dynamique « école française », avec beaucoup de jeunes chercheuses très talentueuses et courageuses dans le choix des recherches, que l'État soutient dans ses travaux⁷. Des projets scientifiques nous associent désormais, à notre initiative commune, et je m'en félicite. L'un d'entre eux émane du Centre d'histoire de Sciences Po et de son directeur Marc Lazar qui organisent, le 30 novembre prochain, un séminaire de recherche d'une demi-journée sur le Rapport *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi*.

Notons toutefois que ces réactions ont été limitées au milieu hexagonal. Au Rwanda, la composition de l'équipe n'a pas été critiquée, ni par les autorités ni par les chercheurs. Le pays et ses forces vives nous ont fait confiance alors même qu'ils avaient toutes les raisons de se méfier d'une initiative française, même dirigée vers la recherche, tant le passif entre les deux États était lourd, tant le Rwanda ne semblait pouvoir attendre de la France que des actes d'agression. Cette confiance honore les Rwandais, transmet au monde une leçon de grandeur. Je la salue.

Quant à m'avoir placé à la tête de cette équipe, certaines raisons semblent clairement objectives. Je suis apparu comme ayant les capacités d'assumer la mission scientifique attendue : universitaire, à l'époque professeur associé à Sciences et directeur du laboratoire CESPRA du CNRS et de l'EHESS – je ne suis plus depuis ni l'un ni l'autre –, chercheur sur le génocide des Arméniens – le sujet de mon habilitation à diriger des recherches –, étendant mes recherches à l'histoire globale des génocides – le thème de mon cours de formation commune à Sciences Po –, à l'étude des réponses aux processus génocidaires – le sujet d'un enseignement en collège universitaire –, enfin président d'une Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de

⁷ Des annonces avaient été faites en ce sens, en parallèle de la création de la Commission de recherche, par un communiqué de la présidence de la République le 5 avril 2019.

masse instituée en mai 2016 par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem et dont le rapport a été remis le 4 décembre 2018 aux ministres Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal⁸.

Cette Mission d'étude était née elle-même de la tenue d'un colloque international, « Cent ans de recherche sur le génocide des Arméniens⁹ », en 2015. Najat Vallaud-Belkacem l'avait ouvert, annonçant le lancement de cette initiative sur l'enseignement et la recherche. Le lien de cette dernière avec la création d'une Commission d'historiens et de chercheurs pour la connaissance de la France au Rwanda durant la période pré-génocidaire et le génocide des Tutsi est ici restitué.

Cette Commission, beaucoup la redoutait il faut le reconnaître, tant les risques de polémiques vives, d'attaques *ad hominem*, étaient élevés. La Présidence de la République aurait pu ne rien tenter sur le sujet. Ces crispations n'ont pas manqué effectivement. Mais l'enjeu d'une telle recherche sur la connaissance du dernier génocide du XXe siècle, et la possibilité de la mener en chercheur, m'ont convaincu d'accepter la proposition d'Emmanuel Macron. Il ne faut jamais reculer devant les périls et s'effrayer de l'inconnu, quand la cause est juste. C'est l'un des enseignements que je retiens de la trajectoire d'Élie Halévy, l'une des grandes figures enseignantes de Sciences Po au siècle dernier, historien et philosophe, qui n'a pas craint d'affronter tour à tour les antidreyfusards au tournant du XIXe siècle, puis « l'ère des tyrannies » à partir de 1936, des engagements qu'éclaircit ses écrits. Ses œuvres complètes sont en cours de publication aux Belles Lettres, édités par Marie Scot et moi-même, grâce au soutien de Jean-Claude Casanova et de la FNSP. Quatre volumes ont déjà été publiés¹⁰, deux sont attendus en fin d'année et l'an prochain. Ils composent déjà une première « bibliothèque Élie Halévy », appelée à grandir.

⁸ Le rapport de cette mission (composée de 65 chercheurs, professeurs et chargés de mission, avec une stricte parité hommes-femmes) a été reçu par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal le 4 décembre 2018 au Collège de France (cf. *Rapport de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse*, édité par Vincent Duclert avec la collaboration de Stéphane Audoin-Rouzeau, préface de Dominique Schnapper, postface d'Henry Rousso, Paris, CNRS Editions, 2018, et <https://www.vie-publique.fr/rapport/38574-la-recherche-et-lenseignement-des-genocides-et-des-crimes-de-masse>).

⁹ *Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre. Un siècle d'engagements pour la recherche et la connaissance, 1915-2015*, Paris, Armand Colin, 2015.

¹⁰ S'y ajoute l'édition des actes du colloque sur « l'Ère des tyrannies » organisé par Sciences Po en 2016.

2- La Commission de recherche affirme son indépendance. Pourtant elle a été nommée par un pouvoir politique. N’y avait-il pas une contradiction à même d’affaiblir sa mission voire d’alimenter des soupçons sur sa légitimité ?

C’est une question importante qui ne peut qu’intéresser les sciences politiques et leur enseignement. Le pouvoir politique, en l’occurrence le président de la République, procède du suffrage universel et agit conformément à la Constitution. C’est un pouvoir démocratique, qui est légitime dans ses décisions de confier des missions d’intérêt public à des personnalités qualifiées, dont l’indépendance est garantie afin d’aboutir à des savoirs authentifiés reconnus par la collectivité. C’est d’autant plus vrai pour le domaine scientifique. Contrôler une recherche, qui plus est publique, serait non seulement une perversion de la démocratie mais de plus un dévoiement du principe même de la science à laquelle la République, historiquement et politiquement, accorde une grande importance.

La Commission de recherche *sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994)* –sa dénomination exacte et décidée collectivement par ses membres – s’est inscrite dans ce cadre général de l’indépendance de la recherche publique quand bien même ses financements, ses personnels, ses institutions relèvent d’un État placé sous l’autorité du pouvoir politique. La Commission de recherche n’est pas moins institutionnelle que ne le sont un programme ANR ou une recherche collective inter-laboratoires. Du reste, nous avons dépendu pour notre budget du support technique très efficace du CNRS.

Certes, il n’est pas banal pour un programme de recherche que le commanditaire en soit le chef de l’État lui-même ; tous ne relèvent pas, comme pour notre endroit, d’une décision présidentielle qui traduit l’importance du sujet pour la collectivité dont le Président est le représentant. Et ce choix souligne la valeur que le chef d’État accorde au travail scientifique, à l’affirmation de la raison et de sa méthode critique, alors que le dossier rwandais de la France demeurait dominé largement par l’émotion et la passion au point qu’il paraissait jusque-là très difficile d’en sortir. Si celles-ci sont légitimes, car les traumatismes infligés par un génocide sont immenses, insoutenables, elles ne peuvent toutefois commander tout l’exercice de la recherche et les savoirs scientifiques. Il convient au contraire de faire de cette émotion, de cette passion, une connaissance des sociétés face aux génocides, d’approfondir ce qu’ils font à l’humanité, à chaque personne. L’historien Timothy Snyder insiste sur cette dimension de l’individuel pour mesurer les caractères historiques des génocides et des crimes de masse¹¹. Nous y souscrivons pleinement.

¹¹ « Les régimes nazi et soviétique transformèrent des hommes en chiffres ; certains que nous ne pouvons qu’estimer, d’autres que nous pouvons recalculer avec assez de précision. Il nous appartient à nous, chercheurs,

Comme toute recherche publique, le principe d'indépendance des chercheurs s'est imposé. Aucune instruction bien évidemment ne nous a été adressée. Nous n'avons rien su durant ces deux années des attentes de l'Élysée sinon que l'enquête dans les archives devait être la plus exhaustive possible et que le rapport qui en sortirait devait être assumé, reconnu et adopté à l'unanimité de la Commission. C'étaient nos objectifs aussi, apportant la garantie d'un travail scientifique solide.

Le principe de transparence s'est également appliqué : le rapport remis à Emmanuel Macron a été rendu public sans délai grâce à sa publication sur le site vie-publique.fr¹², accessible à tous de la même manière que tout lecteur peut, s'il le souhaite, consulter l'intégralité des documents référencés ou cités dans le texte en se rendant aux Archives nationales et commander sans aucune restriction ces « cartons sources ». C'est ainsi que se valide toute recherche scientifique. L'accès intégral aux sources d'une recherche est le juge de paix en cas de contestation des résultats¹³. Les engagements en la matière avaient été pris dès la création de la Commission de recherche, et répétés dans la Note intermédiaire remise le 5 avril 2020, un an avant l'achèvement du Rapport¹⁴.

Ces archives ont été, à notre demande et conformément aux engagements de la Présidence, déclassifiées pour celles qui étaient classifiées, et leur totalité a été ouverte au moyen d'une dérogation générale des ministères signée du Premier ministre, en date du 6 avril 2021. Ce même jour était accordée, comme nous l'avions également demandé, une pleine et totale ouverture des fonds présidentiels François Mitterrand et Premier ministre Edouard Balladur¹⁵. Trois

d'essayer de les établir et de les mettre en perspective. Et à nous, humanistes, de retransformer ces chiffres en êtres humains. Si nous ne le faisons pas, Hitler et Staline auront façonné non seulement notre monde, mais aussi notre humanité. » (Thimothy Snyder, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, trad. française, Paris, Gallimard, 2012, p. 614).

¹² <https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>. Une édition en librairie existe également : *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994). Rapport au président de la République de la Commission de recherche*, Paris, Armand Colin, 2021).

¹³ Cet accès intégral aux sources du Rapport offre la possibilité de nouvelles recherches, auxquelles nous appelons, et que certains d'entre nous, comme tout chercheur, menons désormais en notre nom propre maintenant que la Commission a terminé ses travaux.

¹⁴ « Celui-ci intégrera tous les éléments de source permettant au citoyen de vérifier et de valider l'exposé de la recherche demandée. Cette mise à disposition des preuves de l'enquête découle d'une autre prérogative essentielle accordée à la Commission, celle de pouvoir solliciter auprès des administrations toutes les reproductions et les déclassifications de documents d'archives qu'elle jugerait nécessaire à son analyse. Ce pouvoir apporte la garantie d'un rigoureux travail de vérité qui est attendu et dont la Commission mesure unanimement l'importance. » (« Note intermédiaire », Préambule, p. 7, https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/extrait/279186_note_intermediaire.pdf).

¹⁵ Voir le communiqué de la présidence de la République : « Le Président de la République a décidé, par dérogation générale, l'ouverture des archives présidentielles de Monsieur François Mitterrand relatives au Rwanda entre 1990 et 1994, qui sont désormais librement accessibles. Conformément à son intention déjà rendue publique, cet accès est étendu aux archives de Monsieur Edouard Balladur, ancien Premier ministre. Enfin, par la même décision, tous les documents cités dans le rapport de la Commission présidée par Monsieur Vincent Duclert sont eux aussi rendus communicables, à l'issue d'un travail de déclassification, par les ministères concernés (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère des Armées, ministère de

mois plus tard, toujours sous l’initiative de la Commission de recherche suivie sans réserve par le commanditaire et les services de l’État, une nouvelle décision ouvrait encore plusieurs milliers d’archives militaires, ainsi que l’ensemble des télégrammes diplomatiques de l’ambassade de France au Rwanda sur cinq années (1990-1994) tandis que des documents rwandais retrouvés par la Commission dans les fonds diplomatiques étaient édités et mis en ligne sur le site des Archives diplomatiques¹⁶.

Si la Commission de recherche a pu bénéficier durant le temps de ses travaux d’un accès illimité aux archives publiques – à condition toutefois qu’elles aient été versées dans les centres d’archives –, l’objectif était bien de permettre cette ouverture exceptionnelle à tous de fonds français sur le Rwanda et le génocide des Tutsi. Et pour que les recherches futures soient les plus facilitées possibles, la Commission de recherche a élaboré deux instruments de travail à destination de tout public, un « Exposé méthodologique pour la recherche » et un « État des sources dans les fonds d’archives français pour la recherche sur la France au Rwanda et le génocide des Tutsi », eux aussi accessibles sans restriction sur le site vie-publique.fr¹⁷.

Avec ces dérogations générales et ces dispositifs d’accès comme de connaissance des fonds, les travaux de la Commission correspondent à une mission de service public des archives. C’est ainsi que nous les avons collectivement conçus. Les ouvertures de fonds constitués ainsi que la mise en ligne d’archives rwandaises, allant bien au-delà des milliers de documents exploités par le Rapport et communiqués en fac-similé par les Archives nationales sous la forme de « cartons sources », participent elles aussi de cette vocation au service public de la recherche et de la connaissance.

3- Quels étaient les principaux objectifs de cette mission ?

l’Economie, des Finances et de la Relance, ministère de la Culture). Cette décision s’inscrit dans le cadre de l’engagement pris par le Président de la République de créer les conditions favorables à la poursuite du travail de compréhension du rôle et de l’engagement de la France au Rwanda. La France se joint au peuple rwandais pour commémorer le génocide des Tutsi et, en ce jour de recueillement, exprime toute sa compassion et sa solidarité à l’égard des rescapés et des familles des victimes.» (<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/04/07/ouverture-des-archives-presidentielles-de-monsieur-francois-mitterrand-relatives-au-rwanda-entre-1990-et-1994>). Le site FranceArchives renvoie aux arrêtés interministériels de dérogation générale des 6 avril et 6 juillet 2021.

¹⁶ « Collection de documents des fonds diplomatiques français portant sur le Rwanda (1990-1994) » (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/action-scientifique-et-culturelle/expositions/expositions-dossiers-en-ligne/collection-de-documents-des-fonds-diplomatiques-francais-portant-sur-le-rwanda/>).

¹⁷ <https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>

Le plus simple pour vous répondre précisément est de revenir au texte de la lettre de mission du 5 avril 2019 par laquelle le président de la République annonce sa volonté de faire advenir un « travail consacré à l'étude de toutes les archives françaises concernant le Rwanda, entre 1990 et 1994 » et de confier « cette tâche à une commission de chercheuses et de chercheurs français » :

Cette commission aura pour objectif :

1. De consulter l'ensemble des fonds d'archives françaises relatifs à la période pré-génocidaire et celle du génocide lui-même ;
2. De rédiger un rapport qui permettra :
 - d'offrir un regard critique d'historien sur les sources consultées ;
 - d'analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda au cours de cette période, en tenant compte du rôle des autres acteurs engagés au cours de cette période ;
 - de contribuer au renouvellement des analyses historiques sur les causes du génocide des Tutsi, profondes et plus conjoncturelles, ainsi que sur son déroulement, en vue d'une compréhension accrue de cette tragédie historique et de sa meilleure prise en compte dans la mémoire collective, notamment par les jeunes générations.

Ces deux objectifs posés, il est indiqué :

Ce rapport devra être achevé dans un délai de deux ans sous la forme d'un rapport qui sera rendu public.

Pour remplir votre mission, vous serez soumis, ainsi que les autres membres de la commission, à titre exceptionnel, personnel et confidentiel, à une procédure d'habilitation d'accès et de consultation de l'ensemble des fonds d'archives français concernant le Rwanda, entre 1990 et 1994 (archives de la Présidence de la République, du Premier ministre, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du Ministère des Armées et de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda).

Vous pourrez vous appuyer sur les moyens que mettront à votre disposition les ministères concernés – ministère des Armées, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – ainsi que les services d'archives des différentes institutions concernées.

Il ne nous appartient pas de dire ici si les objectifs ont été remplis, même si nous l'estimons collectivement. Tout au moins pouvons-nous indiquer la forme matérielle qu'a prise cette réalisation, avec un Rapport remis conformément au mandat¹⁸, de près de mille pages d'analyse et de deux cent pages de références prouvant la consultation la plus systématique et exhaustive des archives d'État,

¹⁸ La version originale en langue française est suivie, à la fin de l'année 2021, d'une traduction en langue anglaise, laquelle sera également disponible sur le site [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr). L'actuelle version française inclut d'ores et déjà une traduction en anglais de la lettre de mission du président de la République, de la lettre de remise du Rapport et de ses conclusions (*La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi, op. cit.*, et <https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>).

complété par le dispositif d'inventaire et d'ouverture des archives prolongeant l'objectif premier.

Au sujet des différents points du deuxième objectif, la Commission s'est donnée une problématique nécessaire, les articulant au moyen de la question suivante : « Doit-on considérer que l'engagement de la France au Rwanda puisse être l'une des causes du génocide ?¹⁹ ». La conclusion du Rapport formule la réponse de la Commission, en établissant « des responsabilités, lourdes et accablantes » des autorités politiques françaises dans le processus ayant conduit au génocide des Tutsi. Nous allons y revenir plus bas.

Relativement au dernier point de ce deuxième objectif, la « meilleure prise en compte dans la mémoire collective, notamment par les jeunes générations », du génocide des Tutsi, une petite équipe émanant de la Commission s'emploie pour l'année 2022 à réaliser une brochure pédagogique sur ce génocide à destination des professeurs (puisque'il est au programme des lycées désormais) et des étudiants. Avec l'appui des éditions Nathan qui avait, il y a plus de trente ans, publié et diffusé une remarquable ressource sur le nazisme et le génocide des Juifs d'Europe²⁰ due à l'historien François Bédarida, s'organise une initiative globale, – d'actualisation de cette brochure et de publication d'une brochure sur le génocide des Tutsi et d'une autre sur le génocide des Arméniens –, couvrant ainsi les trois génocides enseignés dans le secondaire.

Un troisième objectif, qui n'était pas inscrit dans la lettre de mission mais que la Commission a souhaité se donner, est précisé dans l'introduction de son Rapport²¹. Il s'apparente d'une certaine manière à une vérification qu'elle s'imposerait à travers les impacts sociaux et même moraux de sa recherche. Il s'agit de la possibilité qu'offrirait, par la transmission de la connaissance

¹⁹ « Ces interrogations, qui n'ignorent rien de l'implication des partenaires de la France ni de la culpabilité des génocidaires venus de l'extrémisme de la majorité hutu, posent la question de la responsabilité de la France dans la catastrophe. La France a-t-elle une part de responsabilité dans le génocide des Tutsi, et si oui, laquelle ? Seule une recherche approfondie, méthodique, impartiale pourra tenter de répondre à cette interrogation qu'il est nécessaire d'assumer. La conclusion du Rapport s'efforcera de le faire. » (*ibid.*, p. 13).

²⁰ François Bédarida, *Le nazisme et le génocide. Histoire et enjeux*, livret pédagogique pour les enseignants et les éducateurs, Paris, Nathan, 1989.

²¹ « La Commission unanime a souhaité se donner un troisième objectif. L'oeuvre scientifique que constitue le Rapport, ainsi que l'acte politique d'ouverture des archives françaises sur le Rwanda et le génocide des Tutsi, peuvent aider les sociétés à assumer un tel passé de souffrance, de silence et de destruction, tant en France et en Europe qu'au Rwanda et en Afrique, et au-delà dans le monde entier car ces événements appartiennent à l'histoire universelle. Cette recherche scientifique collective, avec toutes les limites dont la Commission a conscience, peut favoriser une nouvelle confiance dans la recherche et l'écriture de l'histoire. La possibilité est même offerte de susciter avec elle, à l'occasion de sa réception publique, une libération de la parole qui n'a pu jusque-là s'exprimer, car prise en étau entre des injonctions contradictoires. Ce serait alors un effet inespéré du travail de la Commission, comme un troisième objectif de la mission. C'est aussi une dette qui est affirmée là, celle que l'humanité a contractée envers les victimes du génocide des Tutsi²⁴. Leur histoire doit exister comme celle du Rwanda d'avant le génocide, avec ses espoirs de paix et ses rêves sacrifiés. » (*La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi*, op. cit., et <https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>, p. 19-20).

élaborée, une libération de la parole. Car un fort déni, – parfois qualifié de « mur du silence » –, a perduré sur le sujet jusqu'à nos jours, une situation à laquelle le Rapport a su mettre fin par sa réception. Dans les jours qui ont suivi sa remise au Président et sa publication, des prises de parole très significatives d'anciens acteurs de la politique française au Rwanda sont revenues sur la politique d'État menée au Rwanda, soulignant des failles très sérieuses dans la régularité des instructions et dans les principes de gouvernement républicain, sans parler même d'éthique et de morale²². Ces failles devaient être mises en relation avec le blocage des autorités sur la réalité d'un processus génocidaire et leur implication directe, massive, dans un régime qu'elles soutenaient aveuglément. Ce qui a été réalisé dans le Rapport.

Cette parole libérée à la faveur du travail de recherche a validé cet objectif supplémentaire que nous nous étions fixé. De fait, la réception du Rapport, avec la gravité des réactions, leur solennité, a engendré une forme de catharsis, a créé du soulagement. Y compris chez celles et ceux, hantés par le génocide et le million de morts tutsi dont la mémoire est notre mémoire. Nous l'avons écrit au terme du Rapport, ce sont même ses derniers mots : « La réalité fut celle d'un génocide précipitant les Tutsi dans la destruction et la terreur. Nous ne les oublierons jamais²³ ».

La réception du Rapport n'a entraîné ni polémiques fracassantes ni quelconque accusation de repentance. L'effort de vérité a stimulé le courage d'une nation à assumer des pages obscures du passé et à tirer les enseignements de trente ans d'échec et de déni sur ces dernières. Confronté aux blessures vives des mémoires qui engendrent tant de souffrances, d'incompréhensions, il n'y a d'issue que dans la volonté de regarder la réalité bien en face. Et l'histoire promeut ce regard, donne la force d'assumer le passé, et au final de réconcilier les mémoires en se reposant sur une vérité démontrée et reconnue. Le travail de recherche qui a été le nôtre était indispensable. Il se devait d'être réalisé collectivement, et d'affronter toutes les difficultés parce que l'ambition publique, le pari scientifique étaient élevés. Il s'agit ne l'oublions pas du destin foudroyé d'un million d'êtres humains, de l'honneur de notre propre pays, de l'avenir de notre relation avec l'Afrique. Nous n'avons jamais méconnu la charge qui pesait sur nos épaules.

²² Pour exemple, les prises de parole du colonel René Galinié, ancien attaché de défense à Kigali jusqu'à la mi-1991 (AFP ; Mediapart), du général Varret, ancien patron de la coopération militaire avec l'Afrique (*Le Monde*, *La Croix*) ou du général Sartre, ancien commandant du groupement Nord de l'opération Turquoise (*Le Monde*).

²³ *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, op. cit., p. 975.

3 - Quelles ont été ses étapes ? Ses méthodes ? A quel type d'archives avez-vous eu accès ? Avez-vous pu interroger des acteurs ?

Cette Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi n'avait pas jusque-là d'équivalent, à savoir un programme de recherche, indépendante et collective, décidé par le président de la République sous forme d'une lettre de mission²⁴. Il a été nécessaire de la rendre opérationnelle et de permettre que débute le plus rapidement possible la campagne de consultation et d'exploitation des archives. Nous avons travaillé dans les trois centres principaux d'archives que sont le Service historique de la Défense à Vincennes, les Archives diplomatiques à La Courneuve et les Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, dans des salles de lecture spéciales en raison de l'accès à des documents, à l'époque, non déclassifiés – ce qu'ils sont aujourd'hui depuis la publication du Rapport. Cela a été aussi le cas au service des archives de la DGSE [Direction générale de la sécurité extérieure] où nous avons été également très bien reçus. Les directeurs de centre et les archivistes se sont donc organisés, et très efficacement, pour accueillir la Commission organisée en groupes spécialisés même si chacun de ses membres s'efforçait aussi d'être transversal et les échanges ont été nombreux.

Dans le même temps, grâce à l'examen de la documentation archivistique conduite en étroite collaboration avec les archivistes qui ont réalisé un premier travail très efficace de repérage des documents, se précisait notre méthodologie. Elle visait à contextualiser les décisions des autorités françaises, connaître les représentations qui les accompagnaient, et questionner leur relation avec l'information recueillie sur le terrain. L'enjeu était de pouvoir établir des faits de vérité en les fondant sur l'examen des archives, sur leur croisement et sur leur confrontation, des opérations préalables menant ensuite à analyser une situation historique et répondre aux objectifs de la lettre de mission. Après plus d'un an de dépouillement – interrompu par le premier confinement du printemps 2020 mais ni par le deuxième ni par le troisième –, l'équipe a stabilisé l'ensemble du corpus d'archives amenées à devoir être déclassifiées et autorisées à la diffusion soit plusieurs dizaines de tableurs cumulant plusieurs milliers de documents référencés.

A votre question sur la production d'archives orales grâce à des entretiens avec les acteurs, la Commission a choisi de s'investir sans réserve dans le traitement des archives écrites – et pour une part audio-visuelles avec les cinquante heures de rushes tournées par les « soldats de l'image » présents lors des opérations Noroît (mars 1993), Amaryllis (avril 1994) et Turquoise (juin-août

²⁴ Une comparaison avec la Mission dite « Mattéoli », du nom du président de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France installée en mars 1997, serait fructueuse.

1994) –. Il s’agissait pour nous d’attester d’une exploitation la plus exhaustive possible de ce type d’archives qui documentent les faits avec la plus grande précision. Près de trente ans après les événements, la mémoire des acteurs est moins fiable sauf de recourir au soutien d’archives personnelles. Dans ce cas alors, nous revenions à notre attente initiale sur les archives matérielles. Les entretiens que nous avons menés avaient pour but de rechercher et retrouver de tels documents publics. Cette démarche a été couronnée de succès, notamment lorsque nous avons pu accéder au fonds privé du premier attaché de défense à Kigali de 1990 à mi-1991.

Puis est venu le temps de l’écriture collective, en parallèle à de nombreuses vérifications dans les fonds d’archives. Durant quatre mois, la Commission s’est réunie sans discontinuer dans ses bureaux de la rue Saint Dominique pour élaborer le texte du Rapport, son appareil de notes et de références, suivis de l’Exposé méthodologique et de l’État des sources déjà mentionnés. Les conclusions, comme l’ensemble des productions de la Commission, ont été pensées, adoptées et rédigées en toute collégialité. Nous sommes unanimes sur les constats et les analyses. Cette unanimité donne de la force au Rapport, encourage sa réception et facilite sa compréhension par tous.

Relativement à ces étapes du travail de la Commission, mentionnons enfin mon déplacement à Kigali, le 9 avril 2021, afin de remettre le Rapport au président Kagame qui a souhaité le recevoir après sa remise à Emmanuel Macron, et le voyage d’une grande partie de la Commission au Rwanda fin juin afin de préparer pour le futur des initiatives scientifiques communes avec les chercheurs rwandais.

Cette suite est d’autant plus nécessaire que la recherche sur le génocide des Tutsi, qui se réalisait dans le passé au milieu de vives passions et prenait généralement une forme individuelle, peut aujourd’hui acquérir une dimension collective et internationale. Le projet de Centre international de recherche et ressources, inscrit dans les recommandations du Rapport [reproduites en annexe de cet entretien], peut y contribuer fortement. Cette poursuite de la recherche a été appelée de ses vœux par Emmanuel Macron dans son discours de Kigali du 27 mai 2021.

4 - Avez-vous rencontré des difficultés ? Avez-vous le sentiment d'avoir accédé à toutes les informations que vous recherchez ?

Les difficultés rencontrées par la Commission sont de plusieurs ordres mais n’ont pas été de nature à remettre en cause ni la continuité de son travail ni la

qualité de son Rapport voulue par ses rédacteurs. D'autant qu'elles ont été surmontées.

-Les effets de la crise sanitaire, entraînant la fermeture complète des centres et services d'archives lors du premier confinement et de réelles mais surmontables restrictions pour les suivants, ont été jugulés par la Commission qui a clos son travail en temps et en heure, au prix d'un travail très lourd pour tous les derniers mois.

-Des demandes complémentaires d'accès à des fonds, formulées en conséquence tardivement, n'ont pu cependant être honorées. Nous le regrettons mais l'ensemble des documents préalablement consultés a permis pour le moins de fixer un savoir consolidé et à ce titre acquis. Les recherches que le Rapport et l'ouverture des archives susciteront sans aucun doute, – c'est leur vocation –, renforceront ce savoir. J'en prends pour exemple la recherche que j'ai moi-même réalisée, une fois le Rapport remis et comme chercheur individuel, dans les archives privées de l'ancien Premier ministre (en 1990 et 1991 pour notre dossier) et du président de la Commission du développement du Parlement européen, Michel Rocard. Le résultat est accessible sur le site de l'association des amis de Michel Rocard²⁵ ainsi qu'une synthèse sur Telos, un site qu'anime en particulier Gérard Grunberg, directeur de recherche à Sciences Po²⁶.

L'accès aux archives d'État a été rendu possible par la mobilisation et l'implication des archivistes et de tous les personnels du domaine, que la Commission a remerciés dans son Rapport, mesurant le travail qui a été réalisé. Celui-ci procédait des engagements du Président de la République qui n'ont jamais mis en défaut de même que sa confiance dans la Commission a été constante alors qu'il ne savait rien, jusqu'au bout, des résultats de la recherche. Les attaques contre elle auraient pu le faire douter, lui et ses conseillers. Cela n'a pas été le cas. Le dossier a été très bien tenu à l'Élysée, sans que le politique jamais n'empiète sur le scientifique. Nous avons respecté le commanditaire, l'informant du calendrier de nos travaux, le sollicitant pour de nouvelles ouvertures d'archives. Le respect n'est pas la soumission, et la République appelle à un minimum de civilité pour fonctionner.

Il y a aussi les services du Premier ministre assurant la mise en œuvre, en particulier du système d'accès aux archives – et je le redis- ces dispositions particulières réservées à la Commission n'avaient pour objectif que de permettre à terme une large ouverture des fonds et un contrôle possible de notre travail par la consultation de toutes les sources du Rapport. Les difficultés portaient sur la masse d'archives à traiter, car il était hors de question pour nous d'aller

²⁵ <https://michelrocard.org/app/photopro.sk/rocard/publi?docid=657353#sessionhistory-ready> et <https://michelrocard.org/app/photopro.sk/rocard/publi?docid=672384#sessionhistory-ready>

²⁶ <https://www.telos-eu.com/auteur/27650/vincent-duclert.html>

rechercher puis de brandir *LE* document suspect en écartant tous ceux qui montrent un fonctionnement régulier de l'État. La nature des archives publiques, c'est leur pluralité inscrite au sein de séries résultant de l'activité des personnes physiques ou morales. Je ne dis pas que l'unicité de l'archive est à ignorer, mais ne considérer que les documents suspects en les séparant des ensembles auxquels ils appartiennent, en omettant de les contextualiser, en éludant ceux qui les infirment, aboutit fatalement à des interprétations partiales. Ces pratiques ne sont pas celles des chercheurs qui ont une méthode très éprouvée face aux archives.

En conséquence, la Commission a souhaité tout voir, tout lire, s'efforçant comme le montre la réalisation de l'État des sources, de disposer d'une vision globale de la ressource archivistique publique sur le sujet. Celle-ci était rendue spécialement complexe en raison du contraste sévère entre des institutions ou des services qui ont beaucoup versé de documents et d'autres très peu voire pas du tout : au sein de la Présidence de la République, les dossiers du conseiller aux Affaires africaines Bruno Delaye semblent assez complets, ceux de son prédécesseur, Jean-Christophe Mitterrand, sont inexistants, ceux de l'état-major particulier du président de la République (EMP) limités aux seules notes adressées à ce dernier alors même que la Commission a retrouvé dans des fonds autres des documents émanant de l'EMP, dont certains pour le moins irréguliers.

Les comportements archivistiques des agents et des services sont très révélateurs des pratiques administratives. C'est en cela qu'une histoire politique des archives est absolument essentielle à défendre. Elle est assumée dans le Rapport, en particulier à travers son chapitre 7, « Gouverner l'État dans la crise rwandaise ». Indissociable de cette histoire politique des archives l'est l'histoire politique de l'État. Ici et là a-t-on dit que le Rapport n'apportait rien de nouveau. Je crois que cette appréciation découle d'une faible connaissance de ce qu'est précisément cette histoire politique de l'État. Mais son temps viendra, ou reviendra.

Une autre complexité de la ressource archivistique est venue de l'intervention dans les archives en 1998, quatre ans seulement après les événements, d'une mission d'information parlementaire des deux commissions de la Défense et des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, chargée d'étudier « Les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU entre 1990 et 1994²⁷ ». C'était la première fois que le pouvoir législatif se saisissait du dossier d'une opération militaire extérieure décidée et réalisée par l'exécutif. Il faut en rendre gré au président de l'Assemblée, Laurent Fabius, au Premier ministre Lionel Jospin, comme à Paul Quilès nommé à la présidence de cette mission, ainsi qu'à ses deux rapporteurs Pierre Brana et Bernard Cazeneuve, à ses membres et aux

²⁷ Voir le site de l'Assemblée nationale : <https://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/rapport.asp>.

administrateurs qui ont réalisé un important travail en moins d'une année. La Mission avait demandé la consultation des archives d'État dont l'essentiel possédait encore le statut d'archives courantes et demeuraient en conséquence dans les services producteurs. Un corpus a ainsi été constitué qui doublait d'une certaine manière les fonds procédant du cycle régulier allant des archives courantes aux archives intermédiaires et enfin aux archives définitives conservées dans les centres dédiés.

Nous avons pu accéder à l'activité des « cellules Rwanda » [ou bureau de liaison] chargées de repérer et de transmettre à la Mission d'information parlementaire (MIP) des archives pertinentes pour son sujet, des « cellules » installées dans les ministères des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Défense. Toutefois, de manière incompréhensible, l'Assemblée nationale et son bureau actuel ont refusé d'autoriser la Commission de recherche à accéder aux archives de la Mission d'information et à celles de son président. La justification donnée porte sur l'existence dans ces fonds de transcriptions d'auditions à huis clos pour lesquelles la confidentialité doit être effectivement respectée selon les termes fixés²⁸. Mais celles-ci ne représentent qu'une petite part des archives – estimées²⁹ – de la Mission, qui sont toutes pourtant, restées en conséquence fermées à la recherche.

La décision du bureau de l'Assemblée a été vivement critiquée, par l'ancien président Paul Quilès et les anciens rapporteurs notamment, mais aussi par d'actuels députés dont Jean-Louis Bourlanges, président de la commission des Affaires étrangères, au cours de l'audition de la Commission le 11 mai 2021³⁰. Faute d'y avoir eu accès malgré tous nos efforts pour échanger, en vain, avec la présidence de l'Assemblée murée dans son silence³¹, et nous gardant toutefois de l'idée - faute de preuve- que des éléments problématiques étaient ainsi soustraits au regard des chercheurs³². En conséquence, nous avons en revanche décidé de tout reprendre du dossier, et donc, de ne pas repartir des acquis du rapport de la Mission. Cela a pu nous être reproché, mais c'était la seule position scientifique qui convenait. A l'issue de notre recherche, nous avons constaté des convergences sur le constat de la Mission de dysfonctionnements graves dans l'action de l'État. Mais nos travaux ont démontré, sur la base d'une large documentation visant à l'exhaustivité et de nos méthodes de recherche,

²⁸ Il est nécessaire à cet égard d'exiger que soit précisée la durée de l'inaccessibilité de ces entretiens à huis clos, dans le cadre de protocoles rendus publics.

²⁹ L'inventaire des archives de la Mission d'information parlementaire, et de celles de son président apparemment distinctes, nous a également été refusé.

³⁰ Voir la captation audio et vidéo de l'audition : https://videos.assemblee-nationale.fr/video.10759399_609aa4ceb2694.commission-de-la-defense-et-commission-des-affaires-etrangees---la-france-le-rwanda-et-le-genoci-11-mai-2021

³¹ Voir les échanges de courriers en annexe de l'Exposé méthodologique du Rapport (site vie-publique.fr).

³² Grâce à la consultation d'autres fonds d'archives ont pu être exhumées des pièces importantes, comme le texte de la déposition écrite de Michel Rocard devant la Mission d'information.

l'ampleur de ces dysfonctionnements, leur caractère systémique, ainsi que la responsabilité de premier plan des pouvoirs politiques. Le tout aboutissant à des conclusions étayées par 964 pages d'étude, très différentes de celles de la Mission dite « Quilès ».

5 - Pourriez-vous nous résumer ces responsabilités ?

Il est préférable de se reporter au texte du Rapport, dont voici un passage central qui clôt le résumé des apports de la recherche avec l'examen de l'opération militaro-humanitaire Turquoise – cette dernière étant caractérisée par une nette distorsion entre l'ambivalence des ordres donnés et la volonté des personnels sur le terrain pour comprendre le sens de leur mission, face à la réalité du génocide des Tutsi.

Si l'effort de protection des Tutsi menacés est réel et se compte en milliers de personnes extraites de situations dangereuses, l'action humanitaire de l'opération Turquoise s'inscrit surtout dans un contexte marqué par l'exode de plusieurs centaines de milliers de personnes, l'importance des pénuries alimentaires et l'émergence d'une épidémie de choléra. Le choix d'entrer par le Zaïre place de fait la France dans une position délicate. Les populations se trouvant en juillet dans la Zone humanitaire sûre (ZHS) à l'ouest du Rwanda, soit plusieurs millions de personnes, sont très majoritairement des Hutu et comptent parmi elles non seulement des tueurs mais aussi des commanditaires du génocide, que les autorités politiques françaises se refusent à arrêter. En définitive, on observe une forme de sidération de ces dernières, comme si agir face à un génocide n'entraînait pas dans l'horizon des possibles, quand bien même le second XXe siècle est hanté par l'obligation morale de tout faire pour qu'il n'en survienne plus aucun.

Devant une telle tragédie, peut-on s'arrêter au constat historiographique ? La crise rwandaise s'achève en désastre pour le Rwanda, en défaite pour la France. La France est-elle pour autant complice du génocide des Tutsi ? Si l'on entend par là une volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire, rien dans les archives consultées ne vient le démontrer. La France s'est néanmoins longuement investie au côté d'un régime qui encourageait des massacres racistes. Elle est demeurée aveugle face à la préparation d'un génocide par les éléments les plus radicaux de ce régime. Elle a adopté un schéma binaire opposant d'une part l'ami hutu incarné par le président Habyarimana, et de l'autre l'ennemi qualifié d'« ougando-tutsi » pour désigner le FPR. Au moment du génocide, elle a tardé à rompre avec le gouvernement intérimaire qui le réalisait et a continué à placer la menace du FPR au sommet de ses préoccupations. Elle a réagi tardivement avec l'opération Turquoise qui a permis de sauver de nombreuses vies, mais non celles de la très grande majorité des Tutsi du Rwanda exterminés dès les premières semaines du génocide. La recherche établit donc un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes.³³

³³ *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994), op. cit.*, p. 971-972.

Ces responsabilités ainsi qualifiées concernent les autorités en charge de l’engagement de la France au Rwanda. Elles sont de nature politique. Elles portent sur l’action, en premier lieu, du président de la République et de son cabinet, et elles se renforcent de responsabilités institutionnelles et intellectuelles dans la conduite d’une politique menant à impliquer lourdement la France auprès d’un régime qui se mue en pouvoir génocidaire. De fait, la France accompagne le processus aboutissant à la destruction tutsi, sans intention de s’associer à l’entreprise génocidaire mais en décidant aussi d’écarter systématiquement les alertes sur un tel risque pour mieux faire advenir et réussir une stabilisation du pays. Celle-ci reposait sur des bases sans rapport avec la réalité. L’analyse des autorités politiques sur la société et la politique rwandaises était profondément erronée, notamment parce qu’elle ne cessait de répéter un schéma ethnociste où Tutsi et Hutu se massacraient mutuellement – en vertu d’un atavisme qui serait proprement africain. En vérité s’élaborait, contre les premiers et de par la volonté de l’extrémisme des seconds, un authentique projet de génocide à l’opposé de la thèse du massacre inter-ethnique. Paresse intellectuelle et préjugés persistants ont fini par aboutir à une impressionnante défaite de la pensée, alors même que la connaissance existait au même moment.

Le projet, le processus génocidaire a été observé, documenté et révélé par des journalistes, des experts en France ou des expatriés au Rwanda, des membres d’associations, des observateurs des droits de l’homme, des chercheurs comme l’américaine Catherine Newbury (et son mari David) professeure à University of North Carolina, Jean-Pierre Chrétien du CNRS, ou Roland Marchal à l’époque rattaché au Centre d’analyse et de prévention [CAP] du Quai d’Orsay, aujourd’hui enseignant-chercheur à Sciences Po. De plus, le danger d’une politique d’alliance avec le régime du « peuple majoritaire [hutu] » comme il se qualifiait, et le système de diabolisation du Front patriotique rwandais (FPR) était étudié, souligné et communiqué par un autre chercheur du CAP, Jean-François Leguil-Bayart³⁴ qui a également rejoint le corps enseignant de la rue Saint-Guillaume, par les conseillers du cabinet du ministre de la Défense Pierre Joxe entre début 1991 et début 1993 dont Jean-Pierre Filiu lui aussi désormais professeur à Sciences Po, ou encore des diplomates du Quai comme Antoine Anfré à Paris et Yannick Gérard à Kampala.

Les militaires n’étaient pas en reste, loin de là, comme le prouvent les actions déterminées pour faire prévaloir la réalité des faits sur les schémas préconstruits, depuis les rapports de l’attaché de défense à Kigali le colonel René Galinié jusqu’aux décisions du patron de la coopération militaire en Afrique, le

³⁴ Cf. « Rwanda : la restauration autoritaire au prix d’un génocide », AOC, 5 mai 2021 (<https://aoc.media/opinion/2021/05/04/rwanda-la-restauration-autoritaire-au-prix-dun-genocide/>).

général Jean Varret, à l'exécution de l'opération Turquoise par son commandant et ses officiers –notamment ceux du groupement Nord, et aux retours d'expérience du terrain ou depuis Paris comme à la Délégation aux affaires stratégiques (DAS) avec le général Wiroth (ainsi que l'expert civil Pierre Conesa).

Ces schémas préconstruits et dominants dans la pensée des autorités, il faut le reconnaître, associaient des visions fortement coloniales – la fabrication des ethnies hutu, tutsi et twa résultaient de la colonisation belge – et une géopolitique obsessionnelle polarisée sur une menace américaine des intérêts français en Afrique alors même que les États-Unis n'avaient pas à cette époque (ni même maintenant) de politique en Afrique, surtout après le désastre de Somalie d'octobre 1993 frappant des forces spéciales américaines sous mandat de l'ONU.

Les alertes démentant de tels schémas sont très conséquentes, et convergentes, entre 1990 et 1994, dans le temps des événements. Elles émanent de la société civile, des cercles du savoir comme de l'intérieur de l'État et des institutions politiques de la République (dont les assemblées parlementaires). Elles ne cessent pas après la vague de violences extrêmes du régime Habyarimana ripostant à l'opération armée du FPR au nord du pays le 1^{er} octobre 1990. Ces violences cumulent répression massive des droits de l'homme et engrenage de destruction de l' « ennemi » tutsi. La fuite en avant dans la violence extrême du régime que la France traite en allié stratégique, se muant en pouvoir génocidaire, est révélée et dénoncée par la société civile et des pans de l' démocratique.

Aussi, l'intérêt du Rapport je crois est-il d'avoir souligné que la France engagée au Rwanda, au point qu'aujourd'hui on établisse ses « responsabilités, lourdes et accablantes » dans le processus ayant conduit au génocide des Tutsi, n'est pas toute la France ; d'avoir révélé des attitudes de lucidité, des actes de courage, le courage de la vérité pour reprendre dans l'exactitude une notion de Michel Foucault. Ce Rapport, cela a été dit, a apporté une réhabilitation morale à ces acteurs, et débouché même sur des actes reconnaissance comme la nomination, à la demande d'Emmanuel Macron, d'Antoine Anfré comme ambassadeur de France au Rwanda en juin dernier. On peut s'en féliciter. La République, les citoyennes et citoyens qui la composent doivent être reconnaissants à ces hommes qui, de mon point de vue, ont sauvé l'honneur en agissant selon l'éthique républicaine du service de l'État. Pour ceux qui ne sont plus en poste, il me semble que des hommages symboliques seraient légitimes : ils ont bien servi la France et la vérité. Déjà, le président de la République a évoqué leur action dans son discours de Kigali du 27 mai.

Que les alertes en leur provenance aient été écartées, que cette connaissance de terrain ou de dossier ait été refusée pour mieux imposer une décision

politique sans appel ont mené la Commission de recherche, dans ses conclusions, à relever des responsabilités d'ordre éthique, moral et cognitif. Elles peuvent contribuer à armer le présent et l'avenir afin d'empêcher la répétition de l'histoire. C'est le sens des recommandations qui achèvent l'ensemble du Rapport. Décidées, toujours à l'unanimité de la Commission, exposées au président de la République lors de la cérémonie de remise à l'Élysée, elles appellent à ce que la France prenne l'initiative, au plan national et international, sur trois sujets majeurs révélés par la recherche sur l'engagement de la France au Rwanda durant l'époque pré-génocidaire et le génocide des Tutsi :

-la mobilisation de la connaissance sur les génocides afin d'être en capacité d'agir face aux processus génocidaires qui n'ont pas cessé malgré l'intervention d'un tribunal pénal international, et cela passe par le Centre international de recherche et de ressources dont nous défendons la création comme des personnalités de premier plan, à l'instar de Raphaël Esrail, président de l'Union des Déportés d'Auschwitz, s'exprimant sur le sujet lors de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv le 18 juillet dernier³⁵.

-la refonte de la politique, des institutions et de la loi sur les archives afin que ces dernières soient tout à la fois une vigie de l'action publique, les garantes de l'État de droit et l'un des fondements des recherches scientifiques à venir – la Commission ayant prouvé, je crois, par son travail qu'il n'est pas vain de les ouvrir largement aux chercheurs.

-l'élaboration d'un enseignement d'éthique à la gestion de crise qui passe par une compréhension critique des apports de la recherche et par un *habitus* de l'élu, du fonctionnaire, du conseiller, un *habitus* défini par son analyse des situations et la mesure des moyens, juridiques, historiques, moraux que le service de l'État et la Constitution républicaine, confèrent aux missions. Cette acculturation commence dès l'enseignement secondaire et c'est pour cette raison que nos recommandations insistent sur une sanctuarisation dans les programmes de l'étude des trois génocides aujourd'hui enseignés. L'inscription du génocide des Tutsi au programme des classes de Terminale est concomitante de la création de la Commission et son annonce figure dans sa lettre de mission du 5 avril 2019³⁶. L'enjeu d'une telle formation arrive à un moment où le recrutement et les carrières des hauts-fonctionnaires sont profondément repensés. Les ressources enseignantes de Sciences po pourraient certainement contribuer à cette formation de la haute fonction publique, en particulier par

³⁵ « Nous savons, et le génocide des Tutsi nous le rappelle, que les entreprises d'extermination sont toujours possibles. Il est indispensable de se doter de moyens de prévention des génocides. Nous devons poursuivre » (discours du Vel' d'Hiv, 18 juillet 2021). Raphaël Esrail s'est exprimé à Sciences Po, lors d'une grande conférence tenue à l'amphithéâtre Boutmy le 13 février 2018 (https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Conférence_Raphaël_Esraïl_2018-1.jpg).

³⁶ <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/lettre%20de%20mission/279186-lettre-mission.pdf>

l'expérience de la recherche en histoire et sciences sociales comme nous le proposons aussi dans nos recommandations. Des opportunités s'ouvriront.

En résumé, le dépassement du constat des « responsabilités, lourdes et accablantes » peut se réaliser, sans rien nier de la vérité ni oublier l'histoire, par une projection dans le futur afin de se donner les moyens et la pensée qui les définit de se protéger de tels désastres comme celui qui a caractérisé la France au Rwanda face au processus génocidaire et au génocide des Tutsi. Réagir ainsi, par le haut et la force des savoirs, donne raison de la démarche du président de la République et rappelle la place de la France dans le monde. Aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de nations capables d'affronter un passé aussi compromettant et de faire de ce choix une dignité.

6- Dans vos conclusions, vous pointez du doigt de « lourdes et accablantes responsabilités de la France dans la crise rwandaise », mais vous écarterez aussi la thèse d'une « complicité dans le génocide des Tutsi ». Pourquoi ce distinguo ?

La Commission, comprenant d'éminents juristes, n'ignorait pas la dimension judiciaire de la notion de complicité de crime de génocide. Elle a souhaité l'envisager du point de vue de sa recherche, en considérant très logiquement ce qui ressort des sources archivistiques et en définissant ce qu'elle entend par « complicité de génocide ». La réponse, qui suit, doit s'apprécier au regard de cette double démarche qui relève précisément de celle des chercheurs :

Si l'on entend par là une volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire, rien dans les archives consultées ne vient le démontrer.³⁷

Il n'y a rien là qui puisse démontrer que la Commission intervienne sur le terrain judiciaire. Toute latitude est laissée aux juristes³⁸, aux magistrats, pour se saisir du Rapport au-delà de considérations générales. Mais les historiens ont acté de leurs constats.

Une fois posé ce jugement historien d'une non-complicité directe, distinguant ainsi l'implication des autorités françaises dans le génocide des Tutsi de celle, par exemple, du régime de Vichy dans la Shoah³⁹, l'étude de l'engagement de la

³⁷ *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, op. cit., p. 971.

³⁸ Voir notamment Rafaëlle Maison : « Je pense que [la Commission] n'a pas véritablement souhaité poser une qualification juridique, ce n'était pas son mandat, et il me semble logique qu'elle ne l'ait pas fait. » (« La France et le génocide rwandais. Entretien avec Rafaëlle Maison », par Florent Guénard, *La Vie des idées*, 7 mai 2021, <https://laviedesidees.fr/La-France-et-le-genocide-rwandais.html>). Voir, de la même auteur, également sur *La Vie des idées* : « Quand les historiens s'éveilleront. La France et le génocide des Tutsi du Rwanda », 11 septembre 2015, <https://laviedesidees.fr/Quand-les-historiens-s-eveilleront.html>).

³⁹ « Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de

France au Rwanda durant des années de préparation puis de réalisation de l'entreprise génocidaire –en nous appliquant à distinguer une double chronologie, 1990-1993 et 1994- a conduit à relever des « responsabilités, lourdes et accablantes » qui ont été détaillées plus haut. L'historien n'instruit pas de procès. Il analyse la genèse, l'enchaînement et les conséquences d'événements – dont il s'applique à restaurer la matérialité pour commencer –. L'établissement du niveau de responsabilités d'autorités en capacité de décision, conduit au regard des logiques collectives et des ressources de connaissance, est attendu de la recherche en histoire. La Commission a pris ses responsabilités à cet égard, en caractérisant ses constats, en exposant sa méthode et en livrant tout le matériau qui valide de telles conclusions.

7- Comment se positionner dans un dossier aussi tragique, clivant et sensible ?

Je viens d'anticiper sur votre question dans la réponse qui précède. Être française et française, puisque la question est particulièrement vive pour nos compatriotes, amène bien sûr à devoir assumer les décisions des autorités légales qui agissent en notre nom. Mais deux correctifs doivent être aussitôt apportés. D'une part il est possible de considérer que l'attachement à une patrie peut résulter aussi des valeurs qu'on place en elle, en particulier l'exigence de vérité qui est incompatible avec toute notion ou pratique de raison d'État. De l'autre, dans le dossier rwandais qui nous intéresse, la France ne se réduit pas aux décisions, aux représentations et aux actions des autorités qui ont dominé cette politique au Rwanda. Comme il a été dit, au sein de l'État, parmi les élus, chez les chercheurs, auprès des journalistes, dans la société civile, la France aussi a agi et s'est exprimée. Cette histoire d'une autre France devra être écrite, nous y veillerons et c'est à l'honneur de notre pays comme à la hauteur de la recherche. On peut donc se positionner « dans un dossier aussi tragique, clivant et sensible » avec ces savoirs de l'histoire, avec ces exemples d'engagement que révèlent ces personnes et l'impact de l'histoire sur la conscience.

Il faut relever tout de même que les acteurs de ce passé rwandais de la France sont en presque totalité des hommes. Les femmes sont très absentes de l'action de la France au Rwanda et en Afrique. Les exceptions sont d'autant plus significatives alors, au milieu d'un monde d'hommes avec sa culture de pouvoir,

leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. [...] La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. [...] Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible. » (Jacques Chirac, discours du Vel' d'Hiv', 16 juillet 1995).

comme Thérèse Pujolle, diplomate responsable de la cellule de crise pour l'évacuation des ressortissants européens du Rwanda en avril-mai 1994, ou Marisol Touraine, conseillère de Michel Rocard à Matignon et qui rédige en 1993, pour son ancien patron, une note d'une grande lucidité. On retrouve leurs écrits, leurs actions dans le Rapport de la Commission de recherche. La France face au Rwanda et au génocide des Tutsi, ce sont elles aussi. Leur exemple relève incontestablement la nation et offre des ancrages pour aujourd'hui.

Se positionner dans le dossier rwandais, c'est également, comme l'enseignant l'expérience de la Commission et la réception de son Rapport, espérer dans la recherche au milieu des crises internationales et des catastrophes humaines. On se souvient que l'ébauche de dialogue entre Palestiniens et Israéliens, débouchant sur les accords d'Oslo de 1993, l'a été à l'initiative de savants. Un siècle plus tôt, on les a vus à l'œuvre dans l'affaire Dreyfus. Dans le dossier rwandais, les chercheurs du Rwanda ont été eux aussi actifs, pour la réception du Rapport de la Commission mais aussi dans la confiance toujours critique mais réelle qu'ils ont accordée à notre travail, et par leur propre travail en lien avec le rapport du cabinet d'avocats américains Muse commandité par le gouvernement de Kigali et dont les conclusions convergent avec les nôtres.

Invité par Sciences Po Lille le 10 septembre dernier à prononcer la conférence de rentrée 2021 devant l'ensemble des promotions, j'ai abordé précisément ce thème du pouvoir de la recherche face aux catastrophes humaines. C'est aussi le message que je délivre aux étudiants de master de Sciences Po qui suivent mon cours de formation commune à Paris, et lors des conférences que des associations d'étudiants des campus de Menton et de Reims m'ont demandées de prononcer.

8 - La réception de votre rapport a été positive de part et d'autre : qu'apporte-t-il à chaque pays et dans leurs relations ? À votre avis, qu'est-ce que ce rapport pourra apporter pour les futures relations franco-rwandaïses ?

La décision d'Emmanuel Macron de différer toute initiative diplomatique marquante avec le Rwanda, tant qu'une connaissance nouvelle ne serait pas apportée sur l'engagement de la France au Rwanda et le génocide des Tutsi, s'est révélée juste. Deux mois seulement après la remise du Rapport, un mois après la publication du rapport Muse, un rapprochement décisif s'est opéré entre les deux pays, entre les deux chefs d'État, avec la visite de Paul Kagame à Paris à la mi-mai puis le voyage du président français à Kigali le 27 mai 2021. Mettant fin à vingt-sept ans d'extrême tension entre les deux pays, la rencontre a reposé sur une approche commune d'une même histoire, avec des discours croisés où s'exprimait nettement la volonté de part et d'autre de comprendre l'autre, et

pour Emmanuel Macron de restituer ce que furent le génocide pour chacune des victimes et la « responsabilité accablante » de la France. Je crois que la société française comme la société rwandaise étaient prêtes à ce rapprochement qui ouvre la voie à une relation forte, spéciale, entre la France et la Rwanda, à la hauteur de leur histoire commune et des ambitions présentes pour le continent africain.

La Commission de recherche était au Rwanda un mois après la journée historique du 27 mai. Nous avons ressenti le grand soulagement des Rwandais pour une histoire soudain réorientée vers la paix, la compréhension mutuelle et la coopération à venir –à laquelle travaillent tout particulièrement les équipes du nouvel ambassadeur de France. Ce qui paraissait impossible s’est réalisé lors de ce printemps 2021. J’ajoute qu’un mois après la remise du Rapport, le 24 avril, le président américain Joe Biden reconnaissait le génocide des Arméniens, un acte qu’aucun de ses prédécesseurs –malgré leurs promesses de campagne pour certains- n’avait eu la volonté, le courage, d’accomplir. Et le lendemain de ce même 27 mai 2021, c’était au tour de l’Allemagne de reconnaître avoir commis un génocide contre les Herero et les Nama dans le Sud-Ouest africain [aujourd’hui, la Namibie], par la voix de son ministre des Affaires étrangères Heiko Maas⁴⁰.

Ces issues diplomatiques et morales sont rares. Elles valent la peine d’être tentées. Sur le génocide des Tutsi, deux versions de l’histoire séparaient, opposaient la France et le Rwanda depuis 1994. Désormais une même histoire les rapproche. Et parce que la relation nouvelle est fondée sur de telles bases, elle m’apparaît très solide, à même de transformer le rapport de la France et de l’Afrique, de construire des liens d’égalité et d’interconnaissance. Mais il faut faire vivre cette relation. Les acquis de la Commission sont une base pour accroître la recherche entre les deux pays sur le génocide des Tutsi. Plusieurs d’entre nous y prendront toute leur part. Et nos recommandations compteront. Un dernier mot sur le sens que revêt cette modification du cours de l’histoire à laquelle nous avons assisté entre mars et mai 2021. De 1990 à 1994, puis par intervalles de 1995 à 2019, des acteurs du dossier, au sein de l’État et des pouvoirs politiques comme dans la société, ont tenté d’agir en démontrant *qu’une autre politique était possible*, selon les mots-mêmes du chercheur Jean-Pierre Chrétien réagissant à la lecture du Rapport⁴¹. Ils se sont heurtés au mur d’une forme de raison d’État récusant toute alternative au nom d’introuvables

⁴⁰ « Nous qualifierons maintenant officiellement ces événements pour ce qu’ils sont du point de vue d’aujourd’hui : un génocide » (Communiqué du ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas, 28 mai 2021, concluant un accord historique entre l’Allemagne et la Namibie).

⁴¹ Voir l’analyse du chercheur Jean-Pierre Chrétien, directeur de recherche émérite du CNRS, dans le dossier de la revue *Esprit* consacré au Rapport de la Commission de recherche (« Leçons rwandaises », octobre 2021).

« intérêts français », cultivant au besoin le cynisme, voire recourant à la brutalité.

Le ministre Pierre Joxe, son cabinet et sa délégation aux Affaires stratégiques récemment créée à l'époque⁴² avaient soulevé des questions légitimes sur l'engagement de la France au Rwanda et espéré une révision de cette politique. En vain, suscitant même des formes de radicalisation du clan belliciste, comme en témoigne l'organisation d'un commandement unique des forces françaises au Rwanda en février et mars 1993, dépossédant l'administration régulière des attachés de défense de leurs prérogatives. Pour la France, le Rwanda était en guerre et l'ennemi était le FPR qualifié, à tort et à dessein, d'« ougando-tutsi ». La DGSE, au même moment, démontait cette représentation fautive, mais dominante à la Présidence de la République et aux Affaires étrangères.

Les événements de ces derniers mois ont démontré que l'espoir d'une autre politique, trente ans plus tôt, allait déjà dans le sens de l'histoire. On rend justice aujourd'hui aux écrits et aux acteurs⁴³ de cette prescience. C'est important, à la fois pour la France et le Rwanda désormais rapprochés, mais aussi pour l'idée même que nous nous faisons de la politique, celle du choix et de la raison contre l'enfermement et l'aveuglement.

9 - Selon vous, quelles leçons tirer de cette tragédie et de ses suites ?

Beaucoup a déjà été dit à ce sujet dans l'entretien. J'insisterai sur des perspectives qui me semblent essentielles.

-Que la décision politique puisse reposer sur une volonté de connaissance critique de son champ d'application et de la prévision de ses conséquences, et qu'elle ne s'écarte ni de cette exigence intellectuelle ni de la régularité de l'action publique.

-Que l'engagement de l'État soit questionné au sein des services, des cabinets, comme par des instances de contrôle ou de veille qui ne soient pas marginalisées ou vidées de leur substance comme le furent celles de 1990-1994, face à l'extrême puissance de l'Élysée – un temps modifiée par la phase de cohabitation avec le gouvernement d'Edouard Balladur.

-Que des règles éthiques et des objectifs clairs soient définis avant la mise en œuvre des politiques plutôt que de se voir soumettre aux engrenages de

⁴² Et dirigée, dans le cercle des plus renommés « hauts commis de l'État », par Jean-Claude Mallet.

⁴³ Par exemple, l'actuel ambassadeur de France au Rwanda, nommé dans le sillage de la visite d'Emmanuel Macron le 27 mai 2021, Antoine Anfré, en 1991 jeune rédacteur Rwanda à la direction des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, rapidement contraint de la quitter en raison de ses analyses dissidentes (*La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi, op. cit.*, et <https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>, p. 961-965).

mécanismes autoritaires quand surgissent les crises, annihilant à ce moment toute possibilité *d'autres politiques*.

-Que les procédures de production, de conservation et de versement des archives administratives et politiques soient réévaluées et deviennent une forme incontournable de l'action publique, contribuant à renforcer la régularité et l'efficacité de cette dernière.

-Qu'une nouvelle étape de réponse et de prévention des génocides vienne renforcer la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, avec des moyens de veille documentaire puissants et la constitution de bases documentaires en histoire, droit, sociologie, économie, géographie, psychologie, anthropologie, et sciences politiques des génocides. Je renvoie à cet égard à la première des recommandations du Rapport, la création du Centre international de recherche et de ressources sur les génocides et les procédures génocidaires.

-Qu'une réflexion de fond soit conduite sur l'action internationale face aux génocides, ébauchée par exemple par le Conseil de sécurité des Nations unies vingt ans après le déclenchement du génocide, le 16 avril 2014⁴⁴ mais aussi dès 1985 avec le rapport Whitaker⁴⁵ sans que ses préconisations ne soient suivies. Les sciences politiques ont toute latitude à se saisir du sujet, elles l'ont déjà fait, par exemple avec l'universitaire d'Harvard Kennedy School, Samantha Power, publiant en 2003 une étude (non traduite) des États-Unis face « l'âge des génocides⁴⁶ ».

-Qu'enfin soient mieux compris le rôle et l'impact d'une histoire publique pour permettre à des pays, à des peuples, à des minorités, sur les bases de volonté et de vérité que cette histoire suppose, de surmonter les traumatismes du passé sans rien rejeter de la douleur des expériences et des injustices commises. En ouvrant à nouveau l'avenir.

10 - À Sciences Po, vous enseignez l'histoire globale des génocides. Est-ce que ce travail a eu une influence sur vos cours, avez-vous échangé avec vos étudiants à ce sujet ?

Ce cours est enseigné depuis l'automne 2016, avec la contribution de teaching assistants dont Zoé Grumberg, une remarquable jeune chercheure devenue docteure il y a un an, en pleine pandémie. Il a correspondu à une volonté du

⁴⁴ « Vingt ans après, le Conseil dénonce la négation du génocide au Rwanda et mobilise les États Membres contre un tel crime » (<https://www.un.org/press/fr/2014/CS11356.doc.htm>).

⁴⁵ Benjamin Whitaker, *Etude sur la question de la prévention et de la répression du crime du génocide*, Nations unies, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, 2 juillet 1985.

⁴⁶ Samantha Power, *A Problem from Hell: America and the Age of Genocide*, 2003 (différentes éditions en anglais dont Flamingo/New ed).

Centre d'histoire (Marc Lazar, Pap Ndiaye) et de la Direction scientifique (Christine Musselin, Michel Gardette), et bénéficie de l'investissement précieux des équipes de la Formation commune que je remercie pour cela.

Je dirais pour commencer qu'un tel cours, sa préparation comme son enseignement et l'interaction avec les étudiants – notamment au moment de la validation de recherche –, m'a éclairé dans la compréhension des objectifs de la Commission et du défi qu'elle représentait. Cette contribution a même pris un tour extrêmement concret lorsqu'un groupe d'étudiantes et d'étudiants du cours de 2018-2019 a souhaité, avec le soutien du Centre d'histoire, organiser pour la vingt-cinquième commémoration une journée d'étude sur le génocide des Tutsi⁴⁷. Elle s'est tenue le 27 mars à Paris. Elle a été particulièrement réussie.

Ce cours me rappelait aussi, à l'époque des premiers temps de la Commission au printemps 2019, en faveur de qui nous menions ce travail périlleux : les jeunes générations qui, aujourd'hui, construisent le monde de demain. Je dois confesser mon admiration pour l'équipe « jeune recherche » de la journée de mars, et l'émotion suscitée par des messages comme celui d'une étudiante du cours de 2017-2018 m'écrivant dans ces temps troublés de juillet 2019, à la veille de clore ses études rue Saint-Guillaume :

J'ai suivi votre cours il y a deux ans, et aujourd'hui étant mon dernier jour à Sciences Po, je voulais vous remercier parce que votre cours est de loin le plus passionnant qu'il m'a été donné de suivre durant mes cinq années d'études, et vous avez été le professeur le plus passionné. J'espère que vous poursuivrez cet enseignement pour encore quelque temps car il me semble plus que jamais nécessaire d'expliquer les mécanismes pouvant mener aux génocides et massacres de masse. Un grand merci pour tout.

L'automne dernier, il ne m'a pas été possible, alors que le Rapport n'était ni remis ni achevé, d'échanger avec les étudiants sur la Commission, pour des raisons évidentes de confidentialité. Aujourd'hui nos travaux, terminés, sont intégralement publics. Il est donc possible et même souhaitable de communiquer avec les étudiants d'autant, pour revenir à votre première question, que ce cours enseigné a eu un rôle dans le cheminement vers la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi.

Vos questions, cet entretien, dont je vous remercie, participent de cette transmission et de cette formation des jeunes générations, autour d'une idée clef. S'engager dans l'écriture de l'histoire, défendre les méthodes de la recherche, avec tous les risques que cela suppose, mène à parfois à la faire. Et à

⁴⁷ <http://www.sciencespo.fr/departement-histoire/content/le-genocide-des-tutsi-au-rwanda-25-ans-plus-tard-comprendre-juger-agir>

faire vivre l'espoir de Marcel Proust dans *Le Temps retrouvé* : « Là où la vie emmure, l'intelligence perce une issue ».

C'est démentir la vision pour le moins cynique décidant que toute action, en particulier internationale, porterait en elle sa vérité et sa raison, et donc qu'il serait vain, et même dangereux, d'en faire l'étude, de réexaminer le passé. Non seulement le métier même de l'historien appelle à ce réexamen mais de plus le matérialisme présent peut en être changé. Il y a certes de l'idéalisme dans ce propos, mais un idéalisme critique, et du pragmatisme. Car les faits ont parlé ce printemps dernier. Et l'histoire continue, une histoire désormais publique, avec ses espaces communs d'analyse, de réflexion et de transmission.

Annexes

1. Composition de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi

- M. Vincent Duclert, chercheur et ancien directeur du CESPRA (CNRS-EHESS), enseignant à Sciences-Po, inspecteur général de l'Éducation nationale, président de la Commission ;
- Mme Catherine Bertho Lavenir, professeure émérite de l'Université Sorbonne-Nouvelle, inspectrice générale honoraire de l'Éducation nationale, archiviste paléographe ;
- M. David Dominé-Cohn, professeur certifié d'histoire-géographie, spécialiste des archives des armées et des opérations militaires ;
- Mme Isabelle Ernot, professeure d'histoire-géographie détachée, docteure en histoire contemporaine, spécialiste de la Shoah, membre de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse ;
- M. Thomas Hochmann, professeur de droit public à l'Université Paris Nanterre, membre de l'IUF, spécialiste de droit constitutionnel ;
- Mme Sylvie Humbert, professeure d'histoire du droit à l'Université catholique de Lille, spécialiste de la justice pénale internationale ;
- M. Raymond H. Kévorkian, directeur de recherche émérite à l'Université de Paris 8, spécialiste du génocide des Arméniens, membre de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse ;

- M. Erik Langlinay, professeur agrégé d'histoire, docteur en histoire contemporaine, spécialiste des organisations en temps de guerre ;
- Mme Chantal Morelle, professeure en classes préparatoires, docteure en histoire contemporaine, spécialiste de la Ve République, de sa diplomatie et du général de Gaulle ;
- M. Guillaume Pollack, professeur certifié d'histoire-géographie, docteur en histoire, spécialiste des réseaux de résistance et des services secrets ;
- M. Étienne Rouannet, professeur certifié d'histoire-géographie, doctorant, spécialiste des archives d'état et de leur traitement documentaire ;
- Mme Françoise Thébaud, professeure émérite en histoire contemporaine de l'Université d'Avignon, spécialiste de la Grande Guerre, des femmes et du genre ;
- Mme Sandrine Weil, doctorante en histoire contemporaine, spécialiste des ressources images, membre de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse.

2. Les recommandations de la Commission de recherche⁴⁸

La Commission propose trois recommandations.

1. Le génocide des Tutsi

- Concrétisation du Centre international de ressources sur les génocides et les crimes de masse (prévu par la Mission génocides dont résulte cette Commission) ;
- Réalisation d'une Recherche collective sur la prévention et la répression des génocides et des processus génocidaires (de la fin du XIX^e siècle à nos jours) ;
- Création d'un Réseau d'alerte documentaire sur les risques de génocide et de processus génocidaires.

2. Les archives

- Création d'un poste d'archiviste de la République (sur le modèle du Défenseur des droits) ;
- Dépôt d'une grande loi sur les archives ;
- De nouveaux moyens pour les personnels et les centres d'archives.

3. La France

- Réforme du recrutement et de la carrière des haut-fonctionnaires par l'obligation d'une expérience de la recherche en histoire et sciences sociales ;
- Introduction d'un corpus d'histoire et d'éthique de la gestion de crise dans la formation initiale et continue des agents publics ;
- Sanctuarisation dans les programmes scolaires de l'enseignement des génocides et des résistances aux génocides, traduction pédagogique renforcée des acquis de la recherche, soutien aux projets inter-établissements sur la transmission et la commémoration (exemple des jardins du souvenir ou jardin mémorial de Kigali, Paris, Marseille, Erevan,...).

⁴⁸ *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi, op. cit.*, et <https://www.vie-publique.fr/rapport/279186- rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>, p. 976 et 992 (pour la version anglaise).